



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

**SÉANCE DU CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS
DU VENDREDI 11 OCTOBRE 2024**

CM2024/10/11/54-1 : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

DATE DE LA CONVOCATION : 4 octobre 2024
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 208
PRÉSIDENT DE SÉANCE : Patrick OLLIER, Président
SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Quentin GESELL

LE CONSEIL DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5219-1,

Vu le code général de la fonction publique, et notamment son article L. 313-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n°2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu les délibérations CM/2016/03/05, CM2016/09/30, CM2016/11/27, CM2017/03/31/12, CM2017/06/23/15, CM2017/10/19/03, CM2018/06/28/16, CM2018/09/28/19, CM2018/11/12/16, CM2019/06/21/29, CM2019/10/11/34, CM2019/12/04/49, CM2020/05/15/14, CM2020/12/01/41, CM2021/02/12/16, CM2021/07/09/36, CM2021/10/15/32, CM2021/12/17/31, CM2022/04/04/41, CM2022/07/01/44, CM2022/10/21/48, CM2022/12/16/27, CM2023/04/14/45, CM2023/10/12/48, CM2023/07/13/28, CM2023/12/20/41, CM2024/02/15/24, CM2024/04/09/61-1 modifiant le tableau des emplois et la délibération-cadre CM2020/07/20/09,

Vu l'avis du comité social territorial,

Considérant les modifications proposées pour adapter le tableau des emplois à la nature des besoins de l'organisation et aux profils recherchés,

Considérant qu'il convient, en conséquence de suppression et création de postes, d'actualiser le tableau des emplois de la Métropole du Grand Paris,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DÉCIDE de modifier un poste de directeur créé sous la référence MGP011 DIR009 de la délibération cadre, en ajoutant un niveau de recrutement dans le cadre d'emploi des administrateurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative.

APPROUVE la suppression d'un poste d'ingénieur territorial sous la référence de la délibération-cadre MGP025 CS007 et corrélativement, la création d'un poste d'ingénieur territorial sous la référence MGP025 CS021.

Ce poste de chef de service exploitation et infrastructure correspond au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, relevant de la filière technique de la catégorie A. Il a vocation à être pourvu à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Organiser, manager et piloter l'activité d'exploitation dont l'assistance aux utilisateurs,
- Organiser, manager et piloter la gestion d'infrastructure y compris le maintien en conditions opérationnelles et les projets d'évolution,
- Contribuer aux projets applicatifs dans une perspective DevOps,
- Contribuer au fonctionnement de la direction aux côtés du directeur.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 10 et 15 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle HEA.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

APPROUVE la suppression d'un poste d'ingénieur territorial sous la référence de la délibération-cadre MGP081 CM042 et corrélativement, la création d'un poste d'ingénieur territorial sous la référence MGP081 CP049.

Ce poste de chef de projet aménagement correspond au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, relevant de la filière technique de la catégorie A. Il a vocation à être pourvu à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Animer des projets partenariaux d'aménagement,
- Piloter des opérations d'aménagement,
- Assurer le pilotage interne budgétaire, administratif et financier.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 3 et 5 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle HEA.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

APPROUVE la suppression d'un poste d'attaché territorial sous la référence de la délibération-cadre MGP161 CM083 et corrélativement, la création d'un poste de catégorie A sur le cadre d'emploi d'attaché territorial sous la référence MGP161 CP050.

Ce poste de chef de projet opérations logistiques et événementiels correspond au cadre d'emplois des attachés territoriaux relevant de la filière administrative de la catégorie A. Il a vocation à être pourvu à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Participer à la gestion des projets portés par la direction,
- Mettre en place et suivre un contrôle qualité,
- Apporter conseil et soutien technique aux communes.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 3 et 5 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle HEA.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

APPROUVE la suppression d'un poste de technicien territorial sous la référence de la délibération-cadre MGP166 TECH009 et corrélativement, la création d'un poste d'attaché territorial sous la référence MGP166 CP051.

Ce poste de chef de pôle archives, courrier, standard correspond au cadre d'emplois des attachés territoriaux relevant de la filière administrative de la catégorie A. Il a vocation à être pourvu à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Manager l'équipe du pôle,
- Piloter les processus et outils,
- Concevoir et mettre en œuvre les procédures et actions d'archivage physique et électronique,
- Définir, avec le service producteur ou détenteur, les documents et données à archiver, préparer les versements.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 3 et 5 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle HEA.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

APPROUVE la suppression d'un poste d'ingénieur territorial sous la référence de la délibération-cadre MGP034 CP027 et corrélativement, la création d'un poste d'ingénieur territorial sous la référence MGP034 CS025.

Ce poste de chef de service maîtrise d'ouvrage urbaine correspond au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux relevant de la filière technique de la catégorie A. Il a vocation à être pourvu à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Organiser, manager et piloter l'activité des projets liés à l'aménagement métropolitain et les procédures administratives et d'urbanisme des projets,
- Piloter l'assistance à maîtrise d'ouvrage,
- Contribuer au fonctionnement de la direction aux côtés du directeur.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 5 et 10 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle HEA.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

APPROUVE la suppression de deux postes d'ingénieur territorial sous les références respectives de la délibération-cadre MGP149 CM075 et MGP119 CM051 et corrélativement, la création de deux postes d'ingénieur territorial sous les références MGP149 CP056 et MGP119 CP057.

Ces postes de chef de pôle Aménagement correspondent au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux relevant de la filière technique de la catégorie A. Ils ont vocation à être pourvus à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Manager et portés les projets complexes,
- Piloter et animer la stratégie métropolitaine en matière d'aménagement,
- Manager une équipe d'experts,
- Apporter une expertise du secteur d'intervention.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 3 et 5 ans sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle HEA.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi de chargé de mission auprès du DGA sous la référence MGP228 CM122 correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Apporter un appui quotidien à l'activité du DGA,
- Sécuriser les coopérations entre toutes les parties prenantes (directions, DGS, Cabinet, partenaires, etc),
- Tenir à jour des tableaux de pilotage des activités et des projets,
- Piloter des projets transversaux.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi de logisticien sous la référence MGP229 ASS029 correspondant au cadre d'emplois des adjoints techniques, grades de catégorie C de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Assurer l'organisation matérielle des salles de réunions et leurs équipements, lors des réunions ou évènements,
- Assurer les prestations de services,
- Gérer l'inventaire des mobiliers et du stock,
- Gérer les commandes de fournitures, les réceptionner et ranger les matériels.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 3 ou 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 350 à 548.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi d'assistant formation sous la référence MGP230 ASS030, correspondant aux cadres d'emplois des adjoints administratifs ou rédacteurs, grades de catégorie C ou B de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Assister le chargé de mission formation dans la mise en œuvre de dispositifs de formation,
- Assurer la gestion administrative des demandes individuelles de formation du Centre National de la Fonction Publique Territoriale (CNFPT) et hors CNFPT,
- Participer à la mise en œuvre des moyens de recensement et d'exécution du plan de formation.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 3 ou 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 367 à l'indice brut 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi de chef de pôle pilotage et expertise sous la référence MGP231 CP052 correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Elaborer et piloter les outils de pilotage et de contrôle RH,
- Manager les projets confiés,
- Manager une équipe d'experts,
- Apporter une expertise du secteur d'intervention.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 3 et 5 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi de directeur projet sous la référence MGP232 CS024 correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Manager les projets complexes confiés,
- Représenter la Métropole, négocier avec les partenaires, piloter les Assistants à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) ,
- Expertise du secteur d'intervention (réglementation, innovation).

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 3 et 5 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi de directeur des systèmes d'information sous la référence MGP233 DIR021, correspondant aux cadres d'emplois des administrateurs, attachés, ingénieurs en chef ou ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative ou technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Contribuer à la stratégie de la Métropole en tant que membre du CODIR,
- Porter la stratégie de la Métropole en matière de systèmes d'information,
- Manager les équipes et la direction,
- Piloter l'activité et la performance.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 10 et 15 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle Bbis.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi d'architecte-urbaniste des Systèmes d'information (SI) sous la référence MGP234 CP053 correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Cartographier les systèmes d'information d'un point de vue infrastructure et d'un point de vue applicatif et fonctionnel,
- Etablir les scénarios et plans d'évolution des systèmes d'information,
- Contribuer aux projets pour définir les architectures pertinentes.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 3 et 5 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi de responsable de la Sécurité des Systèmes d'Information sous la référence MGP235 CP054 correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Définir, mettre en œuvre et piloter la Politique de sécurité des systèmes d'information,
- Garantir le maintien en conditions de sécurité de l'ensemble du SI,
- Former et sensibiliser à la cybersécurité,
- Contribuer aux projets sur les aspects de sécurité.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 3 et 5 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi de chef de service Etudes, Projets et Assistance à Maitrise d'ouvrage sous la référence MGP236 CS022 correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Organiser, manager et piloter l'activité des fonctions d'études, de préparation et de conduite des projets SI,
- Piloter l'assistance à maîtrise d'ouvrage, le soutien à la connaissance des bonnes pratiques et au sourcing des prestataires utiles,
- Contribuer au fonctionnement de la direction aux côtés du directeur.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 10 et 15 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi de chargé de mission ingénierie financière sous la référence MGP237 CM124 correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Suivre le schéma financier et fiscal institué entre les communes, les établissements publics territoriaux et la MGP,
- Participer à la réalisation d'analyses financières et fiscales prospectives et rétrospectives,
- Accompagner et conseiller les services sur le montage financier des interventions.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi de juriste sous la référence MGP238 CM125 correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Assurer le contrôle juridique interne et rédaction d'actes et conventions,
- Apporter un conseil juridique auprès des services et accompagnement,
- Pilote les précontentieux et contentieux,
- Assurer une veille juridique.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi de chef de projet Europe sous la référence MGP239 CP055 correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Manager les projets complexes confiés,
- Représenter la Métropole, négocier avec les partenaires, piloter les AMO,
- Expertise du secteur d'intervention.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 3 et 5 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi d'assistant administratif sous la référence MGP240 ASS031, correspondant aux cadres d'emplois des adjoints administratifs ou rédacteurs, grades de catégorie C ou B de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Assurer la gestion des courriers, des signatures des conventions et des notifications,
- Mettre sous plis les courriers d'attribution des aides dans le cadre des dispositifs de financement pilotés par la Métropole,
- Tenir à jour des tableaux de suivi.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 3 ou 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 367 à l'indice brut 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi de gestionnaire administratif et financier sous la référence MGP241 GEST031 correspondant aux cadres d'emplois des adjoints administratifs ou rédacteurs, grades de catégorie C ou B de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Apporter un appui aux chargés de mission,
- Editer les bons de commande, les ordres de service et les documents administratifs,
- Assurer la rédaction et le suivi administratif et financier des conventions,
- Elaborer des tableaux de suivi.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 3 ou 4 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 367 à l'indice brut 707.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi de chargé de mission Habitat-Logement sous la référence MGP242 CM126 correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Encadrer les gestionnaires chargés de l'instruction de demandes d'aides,
- Animer le réseau des conseillers France Rénov' référents,
- Assurer le reporting, le suivi budgétaire,
- Améliorer les outils, le processus d'instruction.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi de chargé de mission Habitat-Logement sous la référence MGP243 CM127 correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Préparer l'approbation du Plan Métropolitain de l'Habitat et de l'Hébergement (PMHH),
- Suivre la mise en œuvre de la politique de l'habitat métropolitaine,
- Participer à l'évaluation des charges transférées.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi de chargé de mission études et équipements structurants sous la référence MGP244 CM128 correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Instruire les demandes de financement au titre des équipements structurants et suivi des projets financés,
- Assurer le suivi administratif et budgétaire,
- Réaliser des reportings et préparer les communications sur les projets financés.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi de chargé de mission opérations d'aménagement sous la référence MGP245 CM129 correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Contribuer à l'animation de projets partenariaux d'aménagement,
- Contribuer au pilotage d'opération d'aménagement,
- Participer au pilotage interne budgétaire, administratif et financier.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi de chargé de mission animation chaleur renouvelable sous la référence MGP246 CM130 correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Faire connaître la chaleur renouvelable, sensibiliser les acteurs et prospecter auprès des collectivités,
- Valider les projets de chaleur renouvelable en accord avec la démarche EnR'Choix et accompagner les porteurs de projet,
- Rédiger des notes d'opportunité des projets,
- Assurer une mission de reporting auprès de l'ADEME et partage des retours d'expériences dans le réseau.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi de chargé de mission conseil en mobilité sous la référence MGP247 CM131 correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Piloter le marché et les travaux du consortium d'entreprises et d'associations sur le nouveau service de conseil en mobilité,
- Accompagner le pilotage et participer aux dispositifs métropolitains existants,
- Coordonner l'action des territoires et communes,
- Assurer le suivi des demandes.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi de chargé de mission lutte contre les nuisances sonores sous la référence MGP248 CM132 correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Participer à l'élaboration du plan de prévention du bruit dans l'environnement et à sa mise en œuvre,
- Assurer le suivi technique et financier des opérations de réduction du bruit,
- Suivre les instances mises en place pour le suivi du bruit,
- Animer les réseaux d'acteurs pour mettre en place des actions.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi de chargé de mission mobilités durables et plan vélo sous la référence MGP246 CM130 correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Mettre en œuvre des actions de mobilité douces et du plan vélo métropolitain,
- Apporter une expertise en matière de mobilité durable,
- Animer les acteurs de la mobilité durable,
- Concevoir et déployer une offre métropolitaine d'assistance à maîtrise d'ouvrage auprès des collectivités porteuses de projets d'aménagements cyclables.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi de chargé de mission centres-villes vivants sous la référence MGP250 CM134 correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Coordonner la relation entre les communes et les porteurs de projets en création-reprise,
- Assurer les relations avec la foncière Centres-villes vivants, les bailleurs sociaux et les communes,
- Valoriser les actifs commerciaux des communes adhérentes aux programmes Centres-villes vivants,
- Créer et gérer une bourse aux locaux des rez-de-chaussée actifs métropolitaines.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi de chargé de mission services publics numériques et intelligence artificielle sous la référence MGP250 CM134 correspondant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, grades de catégorie A de la filière administrative à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Accompagner le déploiement des programmes à destination des communes,
- Susciter de nouveaux projets, notamment des projets liés au numérique et à la data,
- Représenter la Métropole lors des événements liés à l'innovation et au numérique.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 6 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 1 et 3 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi fonctionnel de directeur général adjoint Aménagement et maîtrise d'ouvrage sous la référence MGP252 EF005 correspondant au cadre d'emplois des directeurs généraux adjoints des établissements publics de plus de 400 000 habitants, à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Manager l'ensemble des directions rattachées à la DGA,
- Mettre en œuvre la politique de la Métropole en matière d'aménagement et maîtrise d'ouvrage,
- Participer à la définition et au pilotage des orientations stratégiques de la collectivité,
- Coordonner l'organisation et le développement de la structure.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience professionnelle sur emploi fonctionnel ou direction d'importants services transversaux. La rémunération sera calculée de l'indice brut 811 à la hors échelle B.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi fonctionnel de directeur général adjoint Attractivité, transformation et valorisation du territoire sous la référence MGP253 EF006 correspondant au cadre d'emplois des directeurs généraux adjoints des établissements publics de plus de 400 000 habitants, à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Manager l'ensemble des directions rattachées à la DGA,
- Mettre en œuvre la politique de la Métropole en matière en matière d'attractivité, transformation et valorisation du territoire,
- Participer à la définition et au pilotage des orientations stratégiques de la collectivité,
- Coordonner l'organisation et le développement de la structure.

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience professionnelle sur emploi fonctionnel ou direction d'importants services transversaux. La rémunération sera calculée de l'indice brut 811 à la hors échelle B.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions du code général de la fonction publique.

DÉCIDE de créer un emploi de directeur projet sous la référence MGP254 CS023 correspondant au cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux, grades de catégorie A de la filière technique à temps complet pour exercer les missions suivantes :

- Manager les projets complexes confiés,
- Représenter la Métropole, négocier avec les partenaires, piloter les AMO,
- Expertise du secteur d'intervention (réglementation, innovation).

Le collaborateur devra justifier d'un diplôme homologué de niveau 7 ou équivalent ou le cas échéant d'une expérience significative entre 3 et 5 ans minimum sur des fonctions similaires. La rémunération sera calculée de l'indice brut 444 à la hors échelle A.

En cas de recherche infructueuse de candidats statutaires, cet emploi pourra être pourvu par un agent contractuel de droit public dans les conditions de l'article L. 332-8 (2°) du code général de la fonction publique.

DIT que la présente délibération porte suppression des postes budgétaires suivants :

Attaché territorial	1
Ingénieur principal territorial	3
Ingénieur territorial	2
Technicien territorial	1
Total	7

DIT que la présente délibération porte créations des postes budgétaires suivants :

Directeur général adjoint établissements publics + 400.000 hab.	2
Attaché territorial	14
Attaché principal	1
Rédacteur territorial	3
Ingénieur principal	3
Ingénieur territorial	10
Adjoint technique principal 2ème classe	1
Total	34

PRÉCISE que le tableau des emplois comprend désormais 254 postes budgétaires et 246,8 équivalents temps plein.

AUTORISE le président ou son représentant à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DIT que les crédits sont inscrits au chapitre 012 des budgets 2024 et suivants de la Métropole.

ADOpte À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Le président de la Métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.